



COMITÉ DE PILOTAGE

RAPPORT

04.07.2025

CONVENOR	Abram Op De Beeck (FEB/ Essenscia) & Kristian Vanderwaeren (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Bart Engels (AGD&A)
PRÉSENTS	Joelle Delvaux (AGD&A), Stephan Legein (AGD&A), Werner Rens (AGD&A), Ivan Verborgh (AGD&A), Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Stephane Oliver (AGD&A), Stef Debeuf (AGD&A), Rudi Lodewijks (AGD&A), Hein Forcé (AGD&A), Abram Op de Beeck (Essenscia), Tom De Ridder (Agoria), Jessy Van Aert (Essenscia), Marc Wouters (Energia), Jan Van Wesemael (Alfaport-Voka), Bjorn Bollingh (CRSNP)

Point 1 de l'ordre du jour : GROUPES DE TRAVAIL

GT QEG :

Réforme du CDU - Publication Point de vue du Conseil :

Le 27 juin 2025, le Conseil a adopté son mandat de négociation sur un élément essentiel de la réforme de l'union douanière de l'UE.

Cette étape importante accélère les efforts visant à moderniser les procédures douanières, et renforce la capacité des douanes de l'UE à contrôler les flux de marchandises entrant dans l'union douanière et sortant de celle-ci, en commençant par les marchandises issues du commerce électronique.

Le 17 mai 2023, la Commission a proposé un nouveau code des douanes de l'Union (CDU), visant à numériser, simplifier et réduire les coûts associés aux processus douaniers. Le Parlement européen a adopté son rapport en mars 2024. Après deux ans de discussions techniques au sein du groupe de travail du Conseil, le mandat du Conseil ouvre la voie à des trilogues avec le Parlement européen, marquant ainsi un grand pas en avant.

La réforme répond aux pressions auxquelles les douanes de l'UE sont aujourd'hui confrontées, de l'essor du e-commerce aux changements géopolitiques, et renforce la capacité de l'union douanière à préserver le marché interne. Elle permet aux autorités douanières des États membres d'agir de manière unifiée.

*Une innovation majeure est l'**EU Customs Agency, qui développera et gèrera le nouveau datahub de l'UE, qui transformera la fourniture de données, l'échange de données et la gestion des risques dans les États membres et garantira un fonctionnement douanier plus intelligent et plus efficace.***

Principaux éléments de la réforme :

Une Autorité douanière européenne

Au cœur de cette transformation se trouve la création d'une EU Customs Agency (EUCA), qui développera et gèrera une nouvelle plateforme de données douanières de l'UE.

La plateforme révolutionnera l'échange de données entre les États membres, en fournissant aux entreprises un guichet numérique unique et aux autorités douanières un cadre commun de gestion des risques et une vue d'ensemble des activités d'importation. Cela permettra des contrôles plus intelligents et des interventions efficaces. Au cours des

prochaines années, la plateforme de données remplacera les systèmes informatiques nationaux et transeuropéens existants, ce qui leur permettra d'économiser environ 2 milliards d'euros par an et de rester à la pointe des nouvelles technologies et des nouveaux outils d'analyse.

Les entreprises qui souhaitent introduire des marchandises dans l'UE pourront soumettre toutes les informations sur leurs produits et leurs chaînes d'approvisionnement dans un environnement en ligne unique, en un seul endroit en Europe, même si les marchandises sont destinées au dédouanement dans plusieurs États membres. Il s'agit d'une réduction significative de la charge administrative douanière des opérateurs, car ils n'auront besoin d'interagir qu'avec un seul portail et de soumettre des données une seule fois, pour plusieurs envois.

Une approche plus moderne du commerce électronique et de nouveaux frais de traitement

Avec 4,6 milliards de colis importés en 2024, des mesures drastiques sont nécessaires pour mieux soumettre le commerce électronique au contrôle douanier et limiter les risques.

La réforme rend les fournisseurs et les plateformes en ligne responsables du respect des règles douanières, protège les consommateurs contre les coûts imprévus et veille à ce que les produits soient sûrs conformément aux normes de l'UE.

Comme annoncé dans la communication de la Commission sur le commerce électronique de février 2025, des frais de traitement non discriminatoires pour les marchandises importées dans l'UE directement auprès des consommateurs est en cours de discussion, afin de renforcer encore les mesures proposées et apporter un soutien supplémentaire aux autorités douanières. Dit moet de voorgestelde maatregelen verder versterken en extra steun bieden aan de douaneautoriteiten.

La Commission est également disposée à préparer l'ensemble du droit dérivé et des systèmes nécessaires pour que l'EUCA et la plateforme de données deviennent opérationnelles conformément à l'accord final attendu.

Avantages pour les États membres, les entreprises et les consommateurs

Le cadre douanier actualisé soutient une concurrence loyale pour les entreprises de l'UE en réduisant la bureaucratie et les coûts. Dans le même temps, les consommateurs bénéficieront d'un meilleur système de protection qui renforce la détection des fraudes et des produits dangereux. La réforme contribuera à renforcer le maintien de la législation de l'UE dans divers domaines, tels que la conformité des produits, la santé, l'environnement, le climat et les droits des travailleurs. Les recettes tirées de l'amélioration de la perception des droits et taxes profiteront à la fois aux budgets de l'UE et aux budgets nationaux.

Prochaines étapes

L'accord sur le mandat de négociation du Conseil permet d'entamer des négociations avec le Parlement européen sur le texte final du règlement. Le résultat devra être formellement approuvé par le Conseil et le Parlement avant de pouvoir entrer en vigueur.

Source : [Commission européenne](#)

Le secteur privé continuera à apporter sa contribution au Trade Contact Group.

L'Administration générale des Douanes et Accises propose, dès que les informations seront disponibles, de prendre certaines mesures préparatoires. Cela se fera en deux phases : Une première phase consistera à analyser la « proposition – résultats des trilogues » alors disponible et à examiner comment celle-ci peut être mise en œuvre sur la base de l'acte d'exécution existant. La deuxième phase consistera à préparer les contributions en vue d'un éventuel nouvel acte d'exécution.

Le secteur privé indique que la proposition actuelle du Conseil est bien élaborée, notamment en ce qui concerne le maintien de l'OEA. Une question reste en suspens concernant les options relatives à l'uniformisation des sanctions. L'AGD&A indique qu'il est difficile d'adopter des positions uniformes entre les États membres en raison du lien avec les législations/compétences nationales.

L'AGD&A propose d'inclure la question des sanctions dans les discussions en cours au sein de la commission multidisciplinaire.

La proposition comprend-elle différentes mesures relatives au commerce électronique, telles que les frais de traitement ? En ce qui concerne spécifiquement les frais, il n'est pas clair s'il doit s'agir de frais européens ou nationaux. Le nombre de déclarations relatives au commerce électronique continue donc d'augmenter, la BE examine comment y faire face à court terme.

Si la BE décide d'introduire de tels frais, cela se ferait idéalement via le datahub de l'UE. Si le projet est lancé plus tôt, il faudra travailler via un système globalisé. Telles sont les analyses qui doivent être menées.

SGT Processus de contrôle :

Le rapport et la présentation de la réunion sont disponibles ici.

GT Accises :

Le compte rendu de la réunion est disponible ici.

Au cours de la réunion du Comité de pilotage, il a été souligné que la planification de l'AC4 était cruciale. Ce point a également été soulevé lors de la réunion du GT Accises. Une concertation interne doit être prévue.

Point 2 de l'ordre du jour : SUIVI DU DÉPLOIEMENT DE MASP

Position Paper du secteur privé :

Le secteur privé travaille à l'élaboration d'un *position paper* présentant ses points de vue sur un certain nombre de thèmes importants dans le cadre du projet MASP, tels que la suppression du dépôt temporaire et d'autres points critiques.

Ce document est rédigé entre autres par CRSNP, Alfaport, BCA, ACB, Agoria, Essenscia, etc. Une version finale est attendue pour la mi-juillet.

En bref, le document dresse une liste des dispositions légales et des éventuels problèmes qui se posent. Il se concentre également sur l'application des possibilités dans la législation.

Suivi de la réunion MASP :

Les membres du Comité de pilotage demandent que les points cruciaux soient abordés lors d'appels séparés si nécessaire, afin qu'ils puissent être discutés en profondeur. Certains thèmes, tels que la planification, doivent être retirés de cet appel.

En raison du besoin d'informations, l'appel est devenu un suivi du déploiement du MASP plutôt qu'une réunion du Comité de pilotage. Les thèmes stratégiques doivent être discutés à un autre niveau. Revenir à une concertation au sein du Comité de pilotage semble être une option.

L'AGD&A s'efforce de dégager les moyens nécessaires pour mettre au point son approche du projet.

MyMinfin PRO :

L'AGD&A indique que le système de mandat dans MyMinfin PRO devra être utilisé à l'avenir pour l'utilisation des applications douanières.

Les fédérations indiquent qu'une préparation minutieuse est nécessaire, car il s'agit d'un mode d'authentification différent de celui utilisé aujourd'hui. Cela aura donc un impact sur la manière de travailler. MyMinfin PRO est utilisé depuis le 2 juillet pour envoyer des notifications de contrôle dans le cadre de MyCustoms.

Point 3 de l'ordre du jour : DIVERS

Commission multidisciplinaire

La commission s'est réunie le 3 juillet. Le travail a été divisé en deux volets (Politique de sanctions et exercice du « Livre blanc »).

En ce qui concerne la politique en matière de sanctions, une chaire a été créée avec la représentation de l'Université de Liège et de l'Université d'Anvers. L'AGD&A a demandé de travailler dans un premier temps à l'élaboration d'arrêtés d'exécution afin de pouvoir utiliser le plus rapidement possible l'article 266/3, qui traite des amendes administratives.

Une première proposition suivra début octobre.

En ce qui concerne l'exercice du Livre blanc », une concertation est en cours avec le LUX. Dans le cadre de cet exercice, les articles de loi et la structure sont remaniés. Lors de la réunion de la commission, l'AGD&A a fourni des explications sur les propositions et les remaniements qui ont été effectués.

Les prochaines réunions auront lieu le XXX.